

Autorité de la statistique publique

Séance du 21 juin 2017

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

**La séance est ouverte à 14h30
sous la présidence de M. Dominique Bureau**

Le Président de l'ASP constate que le quorum n'est pas atteint du fait d'imprévus. Il propose néanmoins de maintenir cette séance pour réaliser les auditions programmées. Les modalités pour en tirer des conclusions en dépendront, avec la possibilité, si celles-ci semblent consensuelles, d'établir un projet de conclusions qui sera soumis à l'ensemble des membres de l'ASP par voie électronique (avec la documentation associée à ces auditions et leur compte-rendu).

Le Président évoque tout d'abord quelques points d'actualités, en premier lieu le Comité du label, Benjamin Camus partant à la retraite. L'ASP entretient d'importantes relations avec cette institution, dans le cadre de la labellisation de séries produites par des administrations, des organismes publics ou des organismes privés chargés d'une mission de service public. Son remplaçant doit être nommé sur proposition du Président du CNIS et du Président de l'ASP. Il est suggéré la candidature de Nicole Roth. Le Président l'a rencontrée longuement et elle paraît tout à fait motivée et compétente pour occuper ce poste.

Par ailleurs, le ministère de la Défense a souhaité réagir après son audition par l'ASP le 22 mars 2017 pour confirmer sa volonté d'une sortie par le « haut » pour son service statistique ministériel, en améliorant l'insertion du service et en recrutant (voir annexe 1). Le processus n'est pas encore achevé, mais le ministère de la Défense souhaite donc se doter d'un SSM renforcé et conforme au code de bonnes pratiques en s'en donnant les moyens.

Claudine GASNIER, rapporteur de l'ASP, ajoute que le service devrait être doté d'un ETP supplémentaire dans le cadre de la campagne de mobilité des cadres A de l'Insee, comme l'ASP l'avait préconisé.

Le Président de l'ASP indique par ailleurs que la mission concernant les statistiques nationales sur les niveaux et variations d'emploi a été lancée par l'Inspection générale de l'Insee à la suite du débat noué au sein de l'ASP en décembre avec le directeur général de l'Insee.

Le Président et la rapporteur de l'ASP ont aussi rencontré Marc Ferracci, Conseiller spécial auprès de la Ministre du travail. Ce dernier a exprimé sa volonté de revenir à la norme en matière de publication des chiffres de l'emploi et du chômage et de sortir des « errements » passés, liés à la focalisation excessive sur les chiffres des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Le Président et la rapporteur rencontreront également Emmanuel Moulin, directeur de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, le 23 juin pour relancer le décret concernant l'ASP qui n'avait pas été pris avant la fin de la mandature. Un directeur d'administration centrale devant être nommé à la DREES en remplacement de Franck Von LENNEP pour la fin du mois de juin ou début juillet. Il est prévu d'appliquer les dispositions du décret, bien qu'il ne soit pas encore paru, en sollicitant l'avis de l'ASP avant de réunir le comité d'audition chargé de la sélection.

Le Président de l'ASP annonce enfin que Véronique Hespel, a démissionné de son poste à l'inspection générale des finances et de l'ensemble de ses mandats, y compris au sein de l'ASP, pour prendre sa retraite.

I) Le service à compétence nationale INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire)

Audition de M. Jean-Benoît DUJOL, délégué interministériel à la jeunesse et directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) accompagné de M. Thibaut de SAINT-POL, Directeur de l'INJEP

Le Président de l'ASP rappelle que le SSM fait partie du service à compétence nationale INJEP, rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Lors d'une précédente audition, l'ASP avait fait part de certaines inquiétudes, se demandant si la statistique trouverait bien sa place au sein de la réorganisation du ministère, avec les garanties de professionnalisme et d'indépendance.

1) Présentation

Jean-Benoît DUJOL indique que l'opération a été relancée en février 2015 pour aboutir en décembre par la réorganisation de la DJEPVA et la re-création de l'INJEP, sous la forme d'un service à compétence nationale. Le service statistique ministériel, la MEOS (mission des études, de l'observation et des statistiques) constitue l'une des cinq missions de ce service.

Grâce à son statut de service à compétence nationale, l'INJEP dispose d'un positionnement singulier par rapport à l'administration, la recherche et la société civile, ainsi que d'une autonomie scientifique, partenariale et financière. La création de ce service visait à renforcer les capacités scientifiques et prospectives du ministère dans une logique de professionnalisation en rassemblant

l'ensemble des compétences en termes de production de données, de recherche, d'expérimentation et d'évaluation. Outre le SSM, l'INJEP comprend : une mission d'observation et d'évaluation composée de chargés d'étude sociologues et économistes, un centre de documentation et une équipe chargée de la valorisation et de la diffusion des travaux. A cela s'ajoute la mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, un outil scientifique essentiel pour étudier les dispositifs innovants et capitaliser sur les évaluations et leurs résultats.

Thibaut de SAINT-POL, administrateur de l'Insee, est arrivé en avril 2016 à la tête de l'INJEP et du SSM. Suite à la réorganisation, la MEOS a gagné en efficacité et en indépendance. Elle bénéficie du soutien et des échanges avec l'ensemble des autres missions du service, notamment la mission valorisation et diffusion qui a permis d'accroître la pertinence de la diffusion des résultats de la MEOS. Le directeur de l'INJEP est désormais le directeur de la publication de l'ensemble des publications et productions de la MEOS, en lieu et place du directeur de la DJEPVA, ce qui concourt à l'autonomie dans la diffusion des résultats. Un travail important a été mené avec l'ensemble des agents pour réaliser un programme pluriannuel d'étude, une charte de déontologie conçue avec l'unité qualité de l'Insee qui contribuent à l'indépendance du service. Ces qualités se diffusent d'ailleurs dans l'ensemble de l'INJEP. Le programme annuel illustre la grande diversité des activités conduites.

Jean-Benoît DUJOL estime que ce SSM est indispensable à l'action de l'INJEP et du ministère.

Depuis un an, il a prouvé son utilité dans le nouveau contexte organisationnel, tant sur la partie jeunesse que sur la partie sports. Concernant la direction des sports, la démarche a été entreprise pour renforcer les moyens de la MEOS autour de la production de données sur les pratiques sportives. Des crédits particuliers ont ainsi été demandés à la direction du Budget pour financer une grande enquête sur le sujet.

S'agissant de la jeunesse et de la vie associative, **Jean-Benoît DUJOL** a décidé de doter la MEOS d'un ETP supplémentaire pour porter son effectif de 7 à 8 personnes afin de travailler notamment sur le service civique.

Thibaut de SAINT POL indique que le SSM a été intégré dans le service à compétence nationale de l'INJEP au 1er janvier 2016. Ce service statistique ministériel est bien identifié dans l'organigramme et travaille en complémentarité avec les autres missions de l'institut. Ce statut de service à compétence nationale lui confère à la fois une autonomie scientifique dans la conduite et la diffusion de production, une autonomie financière dans la gestion du budget scientifique et une autonomie partenariale.

Le champ de la MEOS n'est pas couvert par les autres services statistiques ministériels et relève de missions transversales sur les thématiques de la jeunesse, de la vie associative et du sport (notamment pratiques sportives et licenciées, économie et compte satellite du sport, accueils collectifs de mineurs, mobilité internationale des jeunes, métiers et emplois liés aux sports et à l'animation, et diplômes délivrés par les ministères en charge de la jeunesse et des sports).

Les activités de la MEOS portent notamment sur la production d'indicateurs et d'études à partir de données administratives, la production d'enquêtes, l'animation régionale et l'appui méthodologique aux deux ministères.

Le nouvel environnement dans lequel s'inscrit désormais le SSM se révèle plus favorable à son activité. Désormais, la MEOS est intégrée dans un service d'études et de recherche qui lui offre une plus forte visibilité. Ses moyens budgétaires sont plus étendus. Le directeur de l'INJEP est le directeur des publications. Les relations avec le cabinet du ministre ont également changé. Autrefois, les publications étaient envoyées très en amont au cabinet. Désormais il a été convenu

d'annoncer l'ensemble du calendrier de publication, et d'envoyer les publications au cabinet seulement au moment de leur mise en ligne.

Par ailleurs, les agents du SSM se sont fortement engagés dans l'établissement du nouveau projet de service. Avant la réforme, la petite équipe gérait entièrement ses publications. Ces tâches ont été confiées à une mission ad hoc dans une logique de professionnalisation. La refonte des publications a permis de les moderniser et les rendre plus lisibles et une équipe dont ce sont spécifiquement les compétences est chargée de renforcer leur visibilité.

La gouvernance de l'Institut est définie dans un projet de service décrivant ses missions. Un programme de travail pluriannuel détaillé a été établi et fera l'objet d'une révision annuelle. Enfin, un conseil scientifique et d'orientation installé en avril 2017 se réunit deux fois l'an en présence de l'Insee, de nombreux SSM et des autres partenaires pour contribuer à la réflexion sur le programme de travail, mais aussi veiller au respect de la charte de déontologie. Pour élaborer cette charte prévue dans son décret de création, l'INJEP s'est inspiré des chartes existantes et a repris intégralement les principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Cette charte, établie en lien avec l'unité qualité de l'Insee, vise à assurer la crédibilité et la reconnaissance de l'institut, et garantir son indépendance, son objectivité et la qualité de ses productions.

Au programme 2017-2018 figurent en particulier des opérations récurrentes comme le recensement annuel des licences et clubs sportifs, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville, des statistiques nationales sur les accueils collectifs de mineurs, un bilan annuel sur le poids économique du sport, ainsi que la production des chiffres-clés sur la jeunesse et le sport.

L'INJEP a par ailleurs décidé de lancer un groupe interministériel pour dresser un état des lieux de la jeunesse avec les SSM et l'Insee. L'Institut produit aussi un panorama statistique régional en collaboration avec la Drees. Il va également lancer des travaux plus originaux l'insertion des diplômés à partir de l'enquête Génération, l'étude sur l'accès au permis de conduire à partir de l'enquête ENRJ sur les ressources des jeunes, sur l'accueil périscolaire, ou les diplômés BAFA/BAFD.

Concernant les perspectives, le SSM doit aujourd'hui monter en charge sur de nouveaux sujets comme le service civique, la vie associative et la reconduction de l'enquête sur la pratique sportive, seule source disponible sur ce sujet, dont la dernière édition date de 2010.

Le service souhaite également renforcer ses partenariats avec les autres SSM, l'Ined ou encore le CEREQ. Enfin, le SSM sera renforcé par l'arrivée d'au moins un ETP à la rentrée prochaine.

2) Conclusion/Délibération

Suite aux précédentes auditions, le Président de l'ASP propose la conclusion/délibération suivante :

L'Autorité de la statistique publique note que le SSM Sports et Jeunesse a été intégré au sein de l'INJEP, service à compétence nationale créé par décret du 24 décembre 2015 rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

L'Autorité constate que le SSM est clairement identifié au sein de celui-ci, que ses missions sont exclusivement de nature statistique et organisées par référence aux principes qui s'appliquent à la statistique publique. Elle a pris acte des instruments développés pour mettre

en œuvre ces principes, avec notamment la définition rigoureuse de son programme statistique, la diffusion d'un calendrier prévisionnel de ses publications, l'élaboration d'une charte de déontologie et la mise en place d'un conseil scientifique et d'orientation. Elle continuera cependant de suivre son développement pour s'assurer notamment que ce service a la masse critique et un positionnement administratif satisfaisant.

L'Autorité rappelle par ailleurs qu'en application de l'indicateur 1.8 du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, les responsables des autorités statistiques doivent être désignés pour leur compétence professionnelle uniquement, ce qui est le cas actuellement. Compte tenu de l'organisation particulière de ce SSM, elle le contrôlera systématiquement.

II) Le service de la donnée et des études statistiques (SDES, ex-SOeS) Audition de M. Sylvain MOREAU, chef du SSM SDES

Le Président de l'ASP rappelle que l'ASP avait demandé lors de sa séance d'octobre 2014 la suppression du SSM Pêche qui était placé au sein de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

1) Présentation

Sylvain MOREAU précise que cette audition poursuit deux objectifs. Elle porte sur la modification de l'arrêté en lien à deux évolutions au sein du service : la prise en compte des statistiques de la pêche et de l'aquaculture, et la prise en charge par le SDES des activités d'administration générale des données au sein des ministères.

Le SDES est le service statistique des ministères en charge du logement, des transports, de l'énergie et de l'environnement. Il est axé sur la production d'indicateurs et d'études statistiques. Les activités d'évaluation relèvent d'un autre service au sein du CGEDD.

Le SOeS tirait son nom du fait que le service statistique du ministère de l'Équipement conduisait des activités de production et des enquêtes alors que l'IFEN (Institut français de l'environnement) mène peu d'enquêtes en propre et travaille sur des bases de données en provenance de plusieurs services du ministère.

Depuis mi-2016, le service est chargé des statistiques de la pêche. La mission de mise en place de l'administration générale des données lui a également été confiée. C'est cette évolution qui a motivé son changement de nom et l'ASP a été sollicitée pour donner son aval sur cette modification.

Le SDES est composé de quatre sous-directions (environnement, énergie, transport et logement exerçant des activités assez similaires : des enquêtes, la valorisation de sources administratives, des indicateurs infra-annuels et des comptes satellites. A cela s'ajoutent une sous-direction transversale pour l'administration générale des données, la valorisation des données et l'animation du réseau territorial, ainsi qu'une mission sur l'international et la qualité.

À l'arrivée de Sylvain MOREAU, le SOeS existait depuis deux ans et ses services affichaient une identité très forte. Il s'est efforcé de mettre en place une culture commune et d'homogénéiser les pratiques.

Le SOeS a fait l'objet d'un audit lors de la dernière revue des pairs. Cet audit a donné lieu à une série de préconisations concernant notamment la gestion des embargos, sur laquelle le service avait une pratique plutôt souple. Cette recommandation a été mise en œuvre en 2016 sans difficulté particulière.

Le SDES couvre un panel d'activités très large, mais chaque sous-direction accueille des métiers identiques, mais avec des méthodes de travail et des outils différents. Sylvain MOREAU s'est donc attaché à mettre en place des groupes de bonnes pratiques pour partager des pratiques communes. Sur la gestion des indicateurs infra-annuels, cette démarche a porté ses fruits. Ce n'est pas encore le cas pour les chargés de compte.

Le SDES participe également à la mise en œuvre du plan qualité défini pour les SSM.

Une grande partie des données dans le champ du SDES se trouve déjà en open data. Le ministère avait la volonté d'aller vers une mise à disposition large des données à des fins de réutilisation. La ministre a souhaité que le CGDD devienne l'administrateur des données. Le SDES en assure donc la maîtrise d'œuvre. Cette mission couvre à la fois l'ouverture des données, l'organisation d'événements, le développement d'une culture de la donnée (notamment dans le contexte de la fusion des DREAL qui travaillaient sur des systèmes différents) et les aspects de science de la donnée. Le ministère a accès à des volumes de données considérables qui, à terme, feront évoluer assez sensiblement ses systèmes d'information. Sur l'énergie par exemple, le service met à disposition toutes les données de consommation au niveau de l'iris et, dans deux ans, le fera au niveau du bâtiment. Ces données ne remplaceront pas les enquêtes sur les usages, mais elles feront évoluer grandement le système d'enquête.

Enfin, le service est en train de dresser une cartographie des systèmes d'information du ministère pour améliorer la connaissance et identifier les éventuels doublons et les passerelles.

Le 1er février 2016 est paru l'arrêté fixant la liste des SSM. Le bureau statistique de la pêche et de l'aquaculture de la DPMA a perdu son statut de SSM. Le bureau assurait des missions plus larges que la production statistique. La direction de la pêche maritime et de l'aquaculture (DPMA) avait été rattachée au ministère de l'Écologie quelques années auparavant et il paraissait alors logique de confier les missions statistiques au SOeS.

Trois opérations ont été identifiées comme relevant de la statistique publique, dont deux font l'objet d'un règlement européen : le rapportage européen annuel à Eurostat sur les captures de navires français et débarquements de produits de la pêche ; la collecte et la mise à disposition des statistiques et des données économiques sur l'aquaculture ; la production de statistique économique sur la flotte de pêche, sur laquelle le dispositif d'enquêtes avait fait l'objet d'une labellisation par le Comité du label.

La première opération est liée à la ressource et reste proche des sujets étudiés par la sous-direction des questions environnementales. Les deux autres ressemblent davantage aux problématiques de l'agriculture dans le fond, mais aussi de façon instrumentale, avec des questions sur la gestion des stocks, le décalage d'exercice, comme dans les statistiques d'entreprises.

Il a été acté que la maîtrise d'ouvrage de ces trois activités relevait de la statistique publique, mais plusieurs options restaient possibles pour la maîtrise d'œuvre. Il a été convenu que la production des données de capture et de débarquements continue d'être assurée par la DPMA en production mensuelle, mais que le SDES reprendrait la maîtrise d'œuvre des deux autres opérations.

Côté ressources, la DPMA a recommencé à documenter ses travaux. Des données peuvent également être transmises à Eurostat et à la Commission sur l'activité des pêcheurs dans l'organisation existante. Pour l'aquaculture, en revanche, lorsque le SOeS a repris le sujet à son compte, les données 2014 avaient été collectées, mais n'avaient pas été transmises à Eurostat. Le service a dû terminer la collecte pour transmettre ces données fin avril 2017. Les données 2015 sont en cours de collecte et devraient pouvoir être transmises à l'automne 2017, les données 2016 étant elles-mêmes communiquées en fin d'année 2017.

Le service a mis en place la collecte par internet et des redressements statistiques.

Pour l'avenir, il faudra revoir la collecte des activités économiques de la pêche.

L'organisation existante, avec ses trois acteurs, apparaît très complexe. La sélection des entreprises reste très opaque. Il en est de même pour la réalisation de l'enquête aquaculture. Jusqu'à présent, le recensement réalisé par le SSM Agriculture servait de base de sondage durant dix ans. Il convient d'établir désormais un véritable échantillon. La question va également se poser de la gestion des dates de campagne, puisque l'enquête porte sur la dernière année de comptabilité disponible. Or pour l'année 2015, compte tenu des retards, il a fallu s'assurer que les entreprises n'avaient pas omis une année. Des travaux doivent encore être menés.

Sylvain MOREAU se rendra à Eurostat le 29 juin pour évoquer ces sujets.

Une autre question se pose aujourd'hui, puisque la pêche et l'aquaculture sont de nouveau rattachées à la DPMA et au ministère de l'Agriculture. Il s'agit de savoir si le SSM de ce ministère va reprendre le relais ou si ces missions resteront confiées au SDES. Aucune décision n'a été prise officiellement, mais on s'orienterait plutôt vers un transfert vers le SSM Agriculture.

Les opérations concernant l'aquaculture et l'activité des pêcheurs se révèlent proches d'un point de vue instrumental des actions menées par le SSM Agriculture, ce qui pourrait permettre des économies d'échelle. Ces activités pourraient d'ailleurs être transférées rapidement le cas échéant. Pour la ressource, en revanche, un rattachement à l'environnement apparaît plus naturel et il conviendrait de nouer des collaborations, notamment sur la valorisation qui reste à faire des données mises à disposition.

Le SDES devrait en tout état de cause réaliser la collecte de l'enquête aquaculture 2016 avant d'envisager tout transfert.

2) Conclusion/Délibération

Suite à cette audition, le Président de l'ASP propose la conclusion suivante :

L'Autorité de la statistique publique constate que la reprise des activités du SSM Pêche par le SDES (ex-SOeS) conformément à la décision prise par le directeur général de l'Insee suite aux insuffisances constatées par l'ASP lors de l'audition de ce service le 29 octobre 2014 est maintenant en bonne voie, mais n'est pas encore achevée.

Elle observe que le délai pour réaliser cette remise à niveau comme la procédure de pré-contentieux engagée par Eurostat pour non-transmission dans les délais impartis des données de l'enquête aquaculture témoignent de l'écart qui existait dans l'ancien SSM Pêche, alors intégré au sein de la DPMA, au regard des exigences et principes de la statistique publique. Toute nouvelle organisation éventuelle relative à ces activités ne pourra s'envisager que si elle est porteuse de progrès à cet égard et en tout état de cause pas avant que la remise à niveau en cours ne soit totalement consolidée pour assurer la conformité au code de bonnes pratiques de la statistique publique.

III) Point d'information sur la lettre de mission concernant les statistiques nationales sur les niveaux et variations d'emploi par M. Stéfán LOLLIVIER (mission de l'Inspection générale de l'Insee)

Le Président de l'ASP rappelle que cette mission fait suite au débat de décembre avec le directeur général de l'Insee sur les statistiques de l'emploi.

Le Gouvernement souhaite aujourd'hui que la capacité à observer le marché du travail, dans une vision moins fragmentée, soit renforcée et ne considère plus les DEFM comme l'indicateur central. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette mission.

1) Présentation

Stéfán LOLLIVIER indique que la mission, confiée à Michel ISNARD, membre de l'Inspection générale de l'Insee et lui-même, porte sur les statistiques nationales de l'emploi.

La source principale sur l'emploi examinée dans le rapport provient des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. Celle-ci sont issues de traitements portant sur des données administratives en utilisant le processus ESTEL, qui consiste à concaténer des données administratives issues des DADS, des fichiers de la fonction publique et bientôt de la déclaration sociale nominative (DSN).

Les statistiques trimestrielles étaient obtenues jusqu'à fin 2016 pour l'essentiel à partir de traitements portant sur des fichiers fournis par l'Acoss. Elles sont aujourd'hui coproduites par l'Insee, l'Acoss et la Dares sur un champ élargi à l'emploi salarié total. Une fois par an, ces statistiques trimestrielles sur les postes de travail sont recalées sur les statistiques annuelles en nombre de personnes. Moyennant quelques retraitements, ces données administratives permettent également de calculer l'emploi au sens des comptes nationaux.

Parmi les autres sources examinées par la mission figurent l'enquête Emploi trimestrielle sur le champ des personnes vivant dans les ménages ordinaires, que l'Insee utilise pour calculer des structures plutôt que des niveaux d'emploi, le recensement de la population et les enquêtes annuelles de recensement conduites sur 8 millions de personnes.

La mission va s'intéresser aux cohérences entre les estimations et les résultats des enquêtes Emploi, voire des recensements. En niveau, il semble exister 5 % d'écart entre les estimations d'emploi et l'enquête Emploi. L'écart résulte de raisons compréhensibles (différence de champ, de personnes et de concepts) et d'autres qui le sont moins.

Il existe aussi des écarts en évolution. Selon les publications de l'Insee, l'emploi salarié entre le premier trimestre 2016 et le premier trimestre 2017 a crû de 1,2 point alors que le taux d'emploi calculé à partir de l'enquête Emploi a augmenté de 0,1 point.

L'Insee s'est déjà intéressé à ce sujet, que ce soit sur le plan de la méthodologie ou de la quantification des écarts. Des éléments d'information sont disponibles sur le site de l'Institut.

Des travaux sont également en cours pour mieux comprendre les divergences. Ceux-ci ont fait l'objet de présentations, notamment un séminaire DSDES et une communication au CRIEM Île-de-France.

La mission poursuit quatre objectifs :

- décrire le dispositif, les sources, leurs avantages et leurs limites, et les évolutions récentes et à venir (notamment avec la DSN qui permettra de mieux cerner une semaine d'emploi particulière) ;

- conduire une analyse statistique sur les écarts entre les sources en reprenant les travaux existants et en analysant des exploitations complémentaires ;
- examiner la façon dont les autres instituts européens communiquent sur la question : certains instituts ont bien avancé sur le sujet comme l'Allemagne, d'autres y réfléchissent, car tous sont susceptibles d'être concernés. Un questionnaire a été conçu par la mission et envoyé aux autres instituts pour qu'ils expliquent la façon dont ils gèrent les incohérences et les communiquent auprès des utilisateurs ;
- émettre des recommandations pour mieux communiquer auprès des utilisateurs.

2) Conclusion

Suite à cette audition, le Président propose la conclusion suivante :

L'Autorité de la statistique publique se félicite de l'engagement de cette mission de l'Inspection générale de l'Insee sur la cohérence des différentes statistiques de l'emploi et suivra avec attention ses conclusions. Elle encourage la mission à examiner, dans cette perspective, le potentiel d'appariements entre différentes sources. Elle souligne l'importance de bien articuler ces travaux avec ceux engagés sur les statistiques du chômage (DEFM et Enquête Emploi) qui sont les deux « faces » d'une même pièce. Elle estime en outre qu'il convient d'envisager l'analyse au-delà de la seule conformité aux exigences internationales, par rapport aux attentes que doit satisfaire la statistique publique.

La séance est levée à 17 heures 15.

La prochaine séance de l'Autorité aura lieu le 18 octobre 2017

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Le directeur

Paris, le - 3 MAI 2017

N°0001017014076/DEF/SGA/DAF/QEFI

Le Directeur des affaires financières

à

Monsieur le Président de l'Autorité de la
statistique publique

OBJET : Audition par l'Autorité Statistique Publique (ASP) du 22 mars 2017.

A la suite à l'audition du 22 mars 2017, l'Autorité de la statistique a invité le ministère de la Défense à définir un projet opérant un véritable changement d'échelle, pour enrichir l'apport de la statistique à l'éclairage du débat public sur les enjeux économiques et sociaux dans le domaine de la Défense et des activités qui y sont liées.

Le ministère de la défense partage cette orientation et remercie l'Autorité de la statistique publique de lui avoir donné l'occasion de présenter le projet de service du Service statistique ministériel de la défense (SSM Défense : observatoire économique de la défense) ainsi que la production statistique, la diffusion des publications et des résultats. Le développement des publications, dans le respect des principes du code des bonnes pratiques de la statistique européenne, témoigne des investissements réalisés par le SSM et de l'implication de ses agents et je comprends que les observations ou points d'attention mentionnés par l'Autorité se situent à un autre niveau, organique et fonctionnel.

Dans cette perspective, je souhaite souligner que les travaux engagés depuis l'audition de 2015 ont véritablement permis de consolider les conditions de fonctionnement de ce service. Je peux vous assurer ainsi que, par exemple, le SSM défense dispose, dans de bonnes conditions et selon des règles solides en matière de secret (statistique et défense), de l'accès aux données ministérielles dans les grands domaines (systèmes d'information des ressources humaines, données sur les paiements, etc.) ainsi qu'aux données des autres services de la statistique publique permettant des analyses croisées (dépenses de recherche et développement, exportations de matériels de guerre, etc.).

.../...

Par ailleurs, le SSM Défense a conduit, avec l'INSEE, une démarche qualité pour le processus de recensement des agents de l'Etat (RAE), la première pour un SSM, ce qui illustre de la grande qualité de ses travaux et le sérieux avec lequel ils sont menés.

S'agissant des moyens du service au regard de ce qui est nécessaire pour constituer sa masse critique et réaliser son programme statistique, je veux tout d'abord souligner que le SSM Défense dispose d'une petite équipe de taille certes modeste mais sérieuse et motivée. Le renouvellement des agents, pour partie assuré par l'INSEE, est *in fine* garanti par le ministère de la défense qui a récemment recruté un agent contractuel pour qu'il n'y ait pas de vacance de postes de statisticien au sein du service. De plus, le ministère de la défense a doté le SSM des moyens financiers lui permettant de mener à bien les enquêtes inscrites dans le projet de service. Au-delà, le ministère inscrit le SSM dans une véritable dynamique de développement. Tout ceci est de nature à assurer son attractivité.

S'agissant de son positionnement, pour lequel il n'existe pas de solution parfaite, il convient de noter que l'insertion du SSM au sein de la Direction des affaires financières, direction à laquelle est dévolue la responsabilité de la fonction financière ministérielle, lui permet d'être au fait de l'actualité du ministère, en phase avec les principales préoccupations des directions métiers et pertinent dans les travaux qu'il mène.

Finalement, je souhaite vous informer que la mise en place d'un comité ministériel présidé par le Secrétaire général pour l'administration est envisagée. Réunissant les états-majors, directions et services, principalement concernés par les travaux du service statistique ministériel, et le contrôle général des armées, ce comité permettrait, par un échange régulier entre l'ensemble des acteurs ministériels, de valider le programme des enquêtes statistiques et des études menées par le SSM défense et de s'assurer qu'il dispose des moyens suffisants pour les réaliser.

L'ingénieur général de l'armement
Pascal PROPHETE
Chef de service
Adjoint au directeur des affaires financières

Autorité de la statistique publique
Séance du 21 juin 2017

ANNEXE 2

ÉTAIENT PRESENTS

Monsieur Dominique BUREAU
Président

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Monsieur Abdeldjellil BOUZIDI
Economiste, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Monsieur Éric DUBOIS
Conseiller Maître à la Cour des comptes

Madame Anne-Marie BROCAS
Inspectrice générale des affaires sociales

EXCUSÉS

Monsieur Denis BADRE
Ancien Sénateur

Monsieur Jean GAEREMYNCK
Président du comité du secret statistique
Membre du Conseil d'État

Madame Patricia BLANCARD
Membre du Conseil économique social et environnemental

Madame Véronique HESPEL
Inspectrice générale des finances

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE

Monsieur Pascal RIVIERE
Chef de l'Inspection générale de l'Insee

Madame Claudine GASNIER
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique